

Les X<sup>èmes</sup> rencontres du RIUESS 3 et 4 Juin 2010, Luxembourg

« Elaborer un corpus théorique de l'économie sociale et solidaire pour un autre modèle de société »

« Economie Sociale : penser l'économie autrement ? »

Amélie ARTIS<sup>1</sup> Danièle DEMOUSTIER<sup>2</sup>

ESEAC - IEP de Grenoble, Université de Grenoble<sup>3</sup>

(version du 31 mai 2010)

« Quand on a un marteau (l'économie) dans la tête, on voit tous les problèmes sous la forme d'un clou (économique) » (S. Latouche, 1999)

Depuis l'avènement de l'Economie sociale moderne, dont on peut remonter les origines à la Révolution Française et à l'affirmation du capitalisme, des penseurs ont tenté de formaliser sa nature (sous différentes terminologies) et ses fondements, à la fois comme critique et alternative de la théorie économique dominante (Economie politique ou Economie pure). Ils ont notamment cherché à réintroduire la philosophie sociale comme l'analyse des liens sociaux dans l'analyse des réalités économiques.

Plusieurs sens coexistent en effet dans la définition de l'économie, « *Le premier sens, le sens formel, provient du caractère logique de la relation des moyens aux fins, comme dans les termes "economizing" ou "economical" ; la définition économique par la rareté provient de ce sens formel. Le second sens, ou sens substantif, ne fait que souligner ce fait élémentaire que les hommes, tout comme les autres êtres vivants, ne peuvent vivre un certain temps sans un environnement naturel qui leur fournit leur moyen de subsistance ; on trouve ici l'origine de la définition substantive de l' "économique". Ces deux sens, le sens formel et le sens substantif, n'ont rien de commun* » (Polanyi, 1986 : 20).

---

<sup>1</sup> Doctorante en sciences économiques (thèse sur la finance solidaire) – Attachée Temporaire d'Enseignement et de Recherche (ATER), ESEAC – IEP Grenoble (France) ameliartis@gmail.com

<sup>2</sup> Maître de conférences en Sciences Economiques, responsable de l'ESEAC – IEP Grenoble (France) daniele.demoustier@iep-grenoble.fr

<sup>3</sup> Equipe de Socio-Economie Associative et Coopérative (ESEAC), Institut d'Etudes Politiques de Grenoble, BP 48, 38040 Grenoble cedex 9, FRANCE

La pensée dominante se réfère principalement au sens formel qui se réduit à la « théorie des choix sous contrainte » qui a fait son succès et son extension aux autres sciences sociales.

Penser l'économie autrement, c'est donc penser autrement :

- les fondements philosophiques du comportement humain, moteur de l'activité économique, réduit depuis Smith et Walras à la poursuite de l'intérêt individuel, par sympathie ou égoïsme (incarné par la figure de l'Homo Oeconomicus) ;
- les finalités de l'économie, assimilées à l'accroissement de la richesse marchande, source de satisfaction et d'utilité du consommateur ;
- l'organisation productive, principalement sous la forme de l'entreprise vue comme simple « nœud de contrats interindividuels », autour de la valorisation de l'actionnaire ;
- les logiques de répartition soumises aux définitions de l'efficacité et de la productivité limitées aux évaluations marchandes.

Selon les époques, que nous pouvons périodiser selon les grandes phases de transformation du capitalisme (Demoustier, 2001), les conceptions de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) se sont transformées parallèlement aux idées dominantes et leurs critiques, orthodoxes et hétérodoxes. C'est à partir de cette évolution dont hérite l'ESS d'aujourd'hui, qu'il convient de reformuler les fondements théoriques pour lui donner la reconnaissance académique et politique nécessaire.

Notre propos choisit délibérément quelques penseurs considérés comme emblématiques des débats économiques de leur époque et de la représentation de l'économie sociale. Il se polarise sur la compréhension interne des thèses développées plutôt que sur la mise en débat externe avec les autres analyses en cours.

En nous appuyant sur « la préhistoire de l'ESS », nous commencerons par les analyses communautaires (à travers la pensée d' R. Owen et de C. Fourier), avant de présenter la thèse économique de l'associationnisme des années 1840-1850 (avec A. Ott, P. Buchez, L. Blanc), puis l'approche de l'économie sociale comme base du solidarisme à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle (par L. Walras et C. Gide), enfin l'analyse de la coopération et de l'économie sociale dans les deux premiers tiers du XX<sup>e</sup> siècle (de G. Fauquet à C. Vienney). Ce détour historique nous permettra ainsi de proposer une lecture actuelle de l'ESS qui pourra être approfondie par les nouveaux courants de la pensée économique hétérodoxe.

## **A – Un comportement humain : entre déterminisme et volontariste**

Toute analyse économique est fondée sur des préalables relatifs au comportement humain, individuel ou collectif, comme moteur de l'activité économique. Ainsi A. Smith analyse, dans la *Théorie des sentiments moraux*, le principe de sympathie qui incite les hommes à accroître la production et l'échange ; de même toute la théorie néo-classique s'appuie sur l'hypothèse de la rationalité de l'Homo Oeconomicus mû par la recherche de la maximisation de son intérêt et la minimisation de sa peine. L'économie est alors vue comme une science soit naturelle soit physique et non comme une « science sociale ».

C'est en partie en réaction contre ces visions jugées fausses ou réductrices, que les penseurs communautaires, associationnistes, solidaristes, coopératifs ou de l'économie sociale, vont construire leurs analyses. Le comportement humain est alors analysé comme déterminé par l'environnement extérieur ou la nature humaine, puis par l'intériorisation de la morale chrétienne qui prescrit à la fois la liberté et la fraternité, morale transformée à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle en morale laïque et républicaine inspirant le solidarisme promouvant l'interdépendance. Avec le transfert de responsabilité de la solidarité à la collectivité publique au XX<sup>ème</sup> siècle, le coopérateur est surtout préoccupé d'indépendance face à l'expansion du secteur capitaliste et du secteur public qui tend à absorber le secteur purement privé, indépendance reformulée comme mode de résistance d'agents dominés par les restructurations du capitalisme dans les années 1960-70. Depuis, l'analyse réintègre une vision plus globale des motivations humaines dans l'engagement dans l'ESS, par des acteurs (individus autonomes mais socialisés) à la recherche non plus seulement d'une identité mais d'un sens global à l'activité économique (souvent résumé par le terme « éthique »).

### ***A.1 De l'influence de l'environnement et des passions***

L'approche communautaire s'oppose à l'économie politique naissante dans l'interprétation et les solutions à la question sociale. Se référant également à la Nature et à la Raison (sous l'inspiration du Siècle des Lumières), elle en renverse les conclusions. La pauvreté et la misère ne sont pas vues comme les conséquences de comportements individuels immoraux telle que l'oisiveté ; elles sont les conséquences négatives d'une mauvaise organisation socio-économique qui se fonde sur le développement de l'industrie prônant la division du travail et la libre concurrence entre les individus. R. Owen et C. Fourier édifient leurs théories sur une interprétation déterministe du comportement humain.

Selon R. Owen, le caractère de l'homme est déterminé par l'environnement et ses prédécesseurs et il n'est pas maître de ses affections « *l'homme, sans nulle exception, reçoit*

*toujours son caractère tout formé* » (Owen, 1963 : 58). L'enfant, être modulable, doit être éduqué selon les principes d'une bonne instruction générale et « *c'est seulement alors qu'il pourra prétendre au nom d'être rationnel* » (Owen, 1963 : 114). Ainsi, le caractère humain, conditionné par son environnement et soumis à ces affections, peut devenir rationnel par une nouvelle éducation. Pour C. Fourier, le comportement humain est dominé par des passions « *l'attraction est le moteur de l'homme, elle est l'agent que Dieu emploie pour mouvoir l'univers et l'homme ; on ne pouvait donc étudier l'homme, l'univers et Dieu, qu'en étudiant l'attraction dans son entier, en passionnel comme en matériel* » (Fourier, 1829 : 36).

Ainsi selon l'approche communautaire, il s'agit d'un comportement humain naturel guidé par des sentiments et prédéterminé par l'environnement. Ce comportement naturel, détourné par l'environnement marchand, englobe l'ensemble des relations entre les hommes et nécessite une nouvelle forme d'organisation socio-économique.

La communauté fonde donc un nouvel ordre social qui libère le caractère naturel de l'homme lui permettant de réaliser son bonheur et celui de la société. Ce nouvel ordre permet de sortir de la pauvreté : « *Toute communauté, organisée grâce à la combinaison convenable des principes ci-dessous, peut non seulement libérer le monde du vice, de la pauvreté [...] qu'il jouira d'un bonheur plus durable* » (Owen, 1963 : 59).

C. Fourier propose une théorie de l'organisation du bien être social selon une « *association naturelle ou attrayante* » (Fourier, 1808 :7) qui doit être le principe organisateur du nouvel ordre social. Cette organisation respecte la libre expression des passions individuelles<sup>4</sup>, et a vocation à mieux organiser les passions au sein de la société afin « *d'associer les passions, caractères, goûts, instincts ; de les développer dans chaque individu sans froisser la masse* » (Fourier, 1829 : 20).

La Révolution française a libéré l'individu des formes de dépendances antérieures (ordres, privilèges, corporations...). Néanmoins les Communautaires considèrent que le caractère de l'Homme est profondément modelé par son environnement. Celui-ci doit donc être réorganisé en dehors des forces de la division du travail et de la concurrence pour favoriser la pleine expression des passions qui, rationnellement mobilisées, dynamisent la production et le bien être.

---

<sup>4</sup> Fourier fonde sa théorie du comportement humain sur la révélation de passions humaines de trois grands types principales – les passions sensibles, affectives et distributives- qui sont divisées en douze passions (Fourier, 1808).

## **A.2 Une exigence de morale et de fraternité**

C'est au nom de cette Révolution française qui conforterait les préceptes de la morale chrétienne, que les Associationnistes revendiquent que « *toutes les activités humaines ont pour but de diriger l'activité de l'Homme vers le bien* » (Ott, 1851 : 21) c'est-à-dire la réalisation de la liberté, de l'égalité et de la fraternité.

L'économie politique est ainsi soumise à la morale (science du juste et de l'injuste, des devoirs et des droits) qui embrasse l'homme tout entier, dans toutes ses manifestations sociales et individuelles (Ott, 1851 : 24).

Ce but émane d'une loi religieuse, car la relation de l'homme avec l'homme est imposée « *par une volonté supérieure à la sienne* » (Ott, 1851 : 28). Cela guide la loi du Progrès, réalisation successive du Bien, d'une meilleure conservation sociale et individuelle en vue de la liberté et l'égalité.

Mais l'homme a, dans sa liberté, la faculté de faire le mal (par mauvaise volonté ou erreur et ignorance) ; la passion remplace alors la logique, l'égoïsme fait oublier le but et l'idéal (Ott, 1851 : 33).

## **A.3 Individualité et interdépendance**

Quarante ans plus tard, selon L. Walras et C. Gide, l'intérêt individuel n'est pas condamnable en soi, le comportement humain étant guidé à la fois par la poursuite de l'intérêt et de la justice. Mais, face à l'exacerbation de l'individualisme dans la théorie économique, C. Gide dénonce la confusion entre individualisme et individualité. Selon lui, « *l'individualisme, c'est la concentration d'un être qui se replie sur lui-même. L'individualité, c'est un épanouissement, l'épanouissement d'un être qui se déploie au dehors* » (Desroche, 1982 : 113).

L'association est alors « fille de la liberté » et de l'initiative individuelle qui « *est d'ailleurs tout aussi bien développée et même surexcitée par nos associations que par toute autre entreprise ayant un caractère capitaliste* » (Gide, 2003 : 86). L'association comme les institutions du progrès social « *répondent à un besoin aussi naturel aussi primordial aussi permanent que l'intérêt personnel, que le self help : c'est celui de l'aide mutuelle, de la solidarité, de la sympathie* » (Gide, 2007 : 87). Dans ces cours au Collège de France, C. Gide définit la logique inversée de l'école du Solidarisme par rapport à L'Economie Politique : pour cette dernière : « *chacun suive son intérêt personnel et l'intérêt général sera par là même assuré ; le Solidarisme reversant la maxime dit : que chacun consulte l'intérêt général et par là même son propre intérêt sera satisfait. La morale du Solidarisme ce n'est donc pas*

*celle du sacrifice ni même celle du désintéressement. Elle se fonde aussi sur l'intérêt personnel* » (Desroche, 1982 :123).

#### **A.4 Indépendance et émancipation**

Le comportement humain est devenu chez G. Fauquet (1935) celui d'un individu autonome, « *libre et responsable* » (Fauquet, 1965 : 57), qui s'associe volontairement et librement avec d'autres hommes. Cependant, son autonomie et sa liberté sont diminuées par les impacts négatifs du développement de l'économie marchande et capitaliste. Il ne s'agit point de renoncer à l'indépendance individuelle mais de la renforcer par l'association volontaire et l'action collective qui « *a tout à la fois comme condition et comme fin l'autonomie et l'indépendance de la personne* » (Fauquet, 1965 : 57). La coopération repose sur une communauté de besoins économiques et aussi sur une communauté de sentiments (Fauquet, 1965 : 58).

Dans la pensée de G. Fauquet, des valeurs morales guident la conduite des coopérateurs et le développement de la coopération, elles « *sont intimement liées à son sain développement tout à la fois comme condition et comme résultat* » (Fauquet, 1965 : 37). Sur le comportement humain, il s'inscrit dans la continuité de Gide, celle d'une individualité dans la coopération : cette individualité respecte et renforce l'autonomie et l'émancipation de chacun mais elle est inscrite dans des règles collectives, telle que la morale, et elle se conjugue avec l'action collective (Fauquet, 1965 :57-59).

Au contraire de l'homo oeconomicus, « *dans les rapports des coopérateurs entre eux, c'est la personne humaine tout entière qui entre en jeu, l'homme social lié à ses semblables par toute une série de liens autre que les purs rapports économiques* » (Fauquet, 1965 : 85)

#### **A.5 La résistance d'agents dominés**

Inspiré par K. Marx, L. Walras, et J. Keynes, C. Vienney développe une vision plus fonctionnaliste du comportement des agents, définis par leur rapport à l'activité économique (production des travailleurs indépendants, consommation et épargne des ménages). Leur identité est basée à la fois sur l'homogénéité de leur condition et sur les menaces de déstructuration de leurs activités délaissées car non suffisamment rentables. « *Ceux qui occupent plusieurs positions et ne vivent pas dans un univers où tout est mobile, substituable et échangeable* » (Vienney, 1960). « *Ces acteurs ne sont pas des individus. Ce sont les agents d'un système construit à partir de l'ensemble d'activités qui se trouve lui-même défini en retour comme constituant l'économie ... des économistes* » (Vienney, 1994 : 75) Ces agents

dominés résistent, par l'organisation collective, aux transformations imposées par le capitalisme, et restructurent leurs activités selon les règles coopératives qui permettent leur maintien. La diversité des organisations d'économie sociale révèle la diversité des groupes d'agents et d'activités concernées par ces mutations : « *Pour rendre compte des comportements observés, de combiner des caractéristiques sociales variables (niveaux de formation, types de familles, localisations urbains ou rurales, nationalité...) à ces positions dans l'économie : économie du travail, économie de la consommation, économie rurale... C'est parce que ces caractères varient avec les groupes concernés, alors que les places et les fonctions dans l'économie sont toujours déterminées en référence au même modèle, que le champ de l'économie sociale apparaît comme segmenté* » (Vienney, 1994 : 80)

#### **A.6 Des acteurs autonomes en recherche de sens**

Aujourd'hui, c'est moins l'identité commune, le sentiment d'appartenance collective et le sentiment de dépendance que l'intériorisation par « les acteurs » d'une vision des besoins sociaux mais aussi des aspirations qui les conduit à se mobiliser dans des engagements plus ponctuels et distanciés. « *L'action économique ne peut, en principe, être isolée de la quête de reconnaissance, de statut, de socialité et de pouvoir* » (Swedberg, Granovetter, 1994 : 118), la recherche est alors multiforme : lien social, gratuité dans l'échange, créativité, prise de responsabilité, altruisme..., peuvent être les moteurs de la mobilisation et de l'adhésion. « *Or, les acteurs concernés sont aussi des acteurs de sens, soucieux de la prise en compte du vécu et des modalités de socialisation dans les dynamiques qu'ils génèrent, ce qui amène à ne pas négliger la part symbolique de leur action* » (Laville, 2001 : 43).

Cet « acteur », à la fois autonome et socialisé, est mû, moins par le déterminisme de sa condition (qui peut engendrer le fatalisme), que par un certain volontarisme de conjuguer la transformation avec l'expérimentation. Il s'inscrit alors dans des changements de normes sociales (critique « artiste » plus que critique « sociale » ?) auquel il entend participer.

L'encastrement social suppose l'engagement d'individus indépendant et différenciés en vertu de leur capacité à construire des engagements qui les lient les uns aux autres (Sen, 1999). Les individus sont encastres socialement dans leurs relations aux autres; « *et c'est ce qui paradoxalement crée leur individualité, indépendance ou distinction* » (Davis, 2006 : 72). L'intention du « nous » (we-intention) n'est pas celle du groupe, mais celle de l'encastrement des relations sociales dans les individus, contrairement à la tradition holiste qui encastre les individus dans les relations sociales.

Pour résumer, ces représentations du comportement humain, qui s'orientent vers la communauté, la coopérative ou l'association, traduisent une forte tension entre le déterminisme imposé par l'environnement et le volontarisme d'un individu autonome. Selon les époques, les rapports sociaux (exprimés par la communauté, la morale ou le capitalisme) ou au contraire l'autonomie individuelle (au nom de la liberté, de l'indépendance ou de l'éthique) sont considérés comme la base de l'organisation collective. Mais, dans aucun cas, l'individu n'est atomisé. C'est un individu interdépendant (individualité et non individualisme), soit dépendant, dominé par sa fonction économique (agent), soit autonome et socialisé (acteur), mû par différentes motivations (intérêt et justice, altruisme, conviction...) et relié aux autres par des liens et des normes. La socialisation, plus ou moins contrainte ou volontaire, est encouragée par l'éducation morale, sociale et coopérative ; elle est auto renforcée par l'action collective.

La valorisation de l'action et l'adhésion volontaires pose la question de son intégration dans les rapports sociaux dominants. En se démarquant de la vision simpliste de l'individu rationnel et calculateur, les approches d'économie sociale (et solidaire) butent sur la difficulté d'articuler les positionnements individuels, autonomes, et les dépendances institutionnelles.

## **B. La satisfaction de besoins sociaux (travail et service)**

Les différentes approches théoriques de l'ESS critiquent l'accumulation capitaliste et l'utilité marchande des activités économiques telle que l'interprète l'économie politique classique et néo classique. La finalité de l'ESS n'est pas l'accroissement illimité de la richesse monétaire mais la recherche du bien être social, à la fois matériel et moral. Les activités économiques ne sont pas choisies selon leur utilité marchande mais pour répondre aux besoins et aspirations des populations, ce qui conduit aux réflexions actuelles sur l'évaluation en terme d'utilité sociale.

### ***B.1 L'autosubsistance***

L'approche communautaire s'oppose à la division du travail qui dissocie l'individu de sa production et de son travail, le laissant en proie à l'incertitude de l'échange marchand et aux volontés d'autres hommes (tels les commerçants). Elle critique la concurrence et l'accaparement des richesses par les marchands qui diffusent « *la fausseté du commerce livré à la concurrence individuelle qui est toute mensongère* » (Fourier, 1829 : 23 ). Pour Fourier, les communautés doivent favoriser l'agriculture considérant que « *Les manufactures tant prônées*

*dans le système politique des modernes, qui les met au niveau de l'agriculture, ne figurent dans l'état sociétairé qu'à titre d'accessoires et compléments du système agricole, fonctions subordonnées à ses convenances.* » (Fourier, 1829 : 131).

La finalité de la communauté est la lutte contre la misère par la réorganisation du système économique et l'assurance de l'auto subsistance à ces membres. Selon Fourier, le produit du travail est décuplé par la mise en synergie des passions individuelles dans la communauté « *la méthode naturelle, décrite ici sous le nom de Séries passionnées, doit donner un produit quadruple de celui de notre industrie morcelée et subdivisée en autant d'exploitations* » (Fourier, 1829 : 18). La communauté organise les activités individuelles, elle assume les fonctions de planification de la production, de la consommation et de la redistribution afin d'assurer la subsistance de ses membres. Le phalanstère favorise l'accomplissement de ses membres en « *transformant les travaux en plaisirs, et garantissant la persistance du peuple au travail, et le recouvrement du minimum qu'on lui aura avancé.* » (Fourier, 1829 : 19). Sa finalité n'est pas l'enrichissement cumulatif individuel mais la satisfaction des besoins primaires et spirituels des membres, les références à l'utilité marchande ou à la monnaie sont absentes car elles sont inutiles, la communauté fournissant le nécessaire à ses membres sans qu'ils aient besoin d'échanger entre eux.

Pour Owen, « *toute communauté, [...] peut non seulement libérer le monde du vice, de la pauvreté et, dans une large mesure, du malheur, mais aussi placer chaque individu dans des conditions telles qu'il jouira d'un bonheur plus durable* » (Owen, 1963 : 59). La communauté permet de satisfaire « *Tous les besoins naturels de la nature humaine pourront être satisfaits avec abondance [...] tout désir d'accumulation individuelle s'éteindra* » (Owen, 1963 : 96). La communauté vise à contribuer au bien être et au bonheur de ses membres par une transformation radicale de l'organisation socioéconomique des rapports entre les hommes. La communauté induit une suppression du rapport d'échange marchand et corollairement la notion d'utilité marchande ; elle remplace la monnaie par un étalon de valeur afin de tenir les livres de comptes.

## ***B.2 L'économie du travail***

Les auteurs associationnistes (P. Buchez, A. Ott, L. Blanc) acceptent la division du travail et l'échange marchand monétaire mais ils s'interrogent sur les inégalités que ces phénomènes produisent. Selon eux, la dualisation de la société résulte de la concurrence, il faut alors soit la supprimer soit la réguler par des mesures politiques (Demoustier,

Rousselière, 2007). L'association a pour but de supprimer les intermédiaires et les marchands-entrepreneurs qui accaparent le profit du travail, grâce à l'appropriation collective.

Le mouvement associationniste vise à améliorer la condition ouvrière et à favoriser son émancipation. Selon A. Ott, le but de l'association est de mieux organiser le travail « *en vue de la conservation la plus parfaite de la société et de l'individu, et de la réalisation de la liberté, l'égalité et la fraternité* » (Ott, 1851). Pour le mouvement associationniste, l'association est la solution à la question sociale par les avantages aux plans économiques et moraux qu'elle procure. Le rétablissement du travail comme fondement des lois de la production et de la redistribution permet de satisfaire les besoins des travailleurs, qui constituent le plus grand nombre, de les soustraire aux lois du capital et de supprimer les intermédiaires afin de construire une société plus juste.

L'amélioration de la condition ouvrière, à partir de la juste rémunération du travail, a pour but l'émancipation des travailleurs par la réforme sociale.

### ***B.3 Le progrès social***

Pour l'approche solidariste, la finalité de la coopération est la transformation radicale, pacifiste et globale des rapports entre les hommes et avec les choses, c'est la science de la justice sociale. Selon C. Gide, les institutions du progrès social sont une solution face au monopole économique, qui produit des inégalités.

C. Gide condamne les monopoles et les intermédiaires, à la source des maux de la société et il s'oppose aussi aux réformes socialistes révolutionnaires. Selon lui, le renversement de la logique de production, des mains des producteurs vers celles des consommateurs, constitue une transformation radicale en raison de ses conséquences directes sur l'organisation des relations économiques, telles que la suppression du profit et du salariat « *tel est le véritable but de la coopération : modifier pacifiquement, mais radicalement, le régime économique actuel* » (Gide, 1910 : 148).

Dans son rapport pour l'exposition universelle de 1900, Gide classe les institutions du progrès social selon quatre buts : améliorer les conditions du travail, procurer le confort, assurer la sécurité contre l'avenir (la prévoyance) et sauvegarder l'indépendance économique (Gide, (1920) 2007 : 62-65).

Le premier but a pour objet une réduction du temps de travail et un accroissement du prix de son travail rendu possible par plus de justice dans les rapports entre le capital et le travail. Le deuxième but est celui du confort soit « *toutes les conditions d'existence, qui [...], permettent à l'ouvrier de mener la vie de gentleman et rendent sa vie digne d'être vécu* » (

Gide, (1920) 2007 : 63). Le troisième but est la prévoyance comme forme d'assurance face aux risques qui touchent les hommes. Le quatrième but est l'indépendance par le maintien ou la création de la propriété individuelle.

#### **B.4 L'économie de service**

Plus précisément sur ce dernier point, le secteur coopératif apporte une défense face à l'extension des entreprises capitalistes et de l'économie publique qui affecte les unités de la production domestique, artisanale et paysanne. La coopérative est « fille de la nécessité » et de l'esprit d'association (Fauquet, 1965). Sa finalité est l'amélioration des conditions matérielles et morales des classes populaires touchées par les effets négatifs de l'extension de l'économie marchande et capitaliste car « *la coopération élève le niveau matériel des classes populaires et leur niveau moral* » (Fauquet, 1965 : 44). Cette amélioration matérielle et morale des conditions de vie a pour but final « l'autonomie et l'indépendance de la personne » (Fauquet, 1965 : 57).

La nature de l'institution coopérative est à la fois sociale et économique car elle s'est développée sous la forme d'une association de personnes, elle est donc apparentée « à toutes les formes d'associations populaire (Fauquet, 1965 :39), et conjointement elle poursuit un but commun « au moyen d'une activité économique organisée, au moyen d'une entreprise » (Fauquet, 1965 : 39).

G. Fauquet ne pense pas que les coopératives puissent transformer globalement le système économique par l'absorption progressive de toutes ses composantes jusqu'à la suppression de la libre concurrence ; plus modestement, il leur attribue une place dans ce système, en complément des secteurs public, capitaliste et privé. Il considère les institutions coopératives comme des « *formes non capitalistes nouvelles* » qui ont vocation à regrouper les petites unités de production de l'économie ménagère, paysanne et artisanale (Fauquet, 1965 : 34). Les coopératives se positionnent comme des moyens de défense face à la diffusion des entreprises capitalistes dans la chaîne de production

Les coopératives ont une place privilégiée dans les phases initiales et finales des processus économiques (Fauquet, 1965 : 45-52, 122-127) car ses deux phases nécessitent une intervention plus importante de l'homme qui « *doit constamment y mettre en jeu ses facultés de jugement et de discernement* » (Fauquet, 1965 : 47). On pourrait dire aujourd'hui que ces phases sont assujetties à une forte incertitude : la phase initiale de la production est conditionnée par des facteurs naturels (intempéries, sécheresse, maladie, etc.), et la phase finale est soumise à la demande des consommateurs, aux effets de monde, aux comportements

mimétiques et autres évolutions psychologiques et imprévisibles. La coopérative permet aussi l'approvisionnement des travailleurs indépendants et des ménages pour différents biens, qu'ils ne pourraient acheter sur le marché. La coopérative est au service de ses membres afin de leur faciliter la subsistance et d'accroître « l'autonomie et l'indépendance de la personne » (Fauquet, 1965 : 57). Il s'agit d'une économie de service, qui s'oppose à l'économie de profit.

### ***B.5 L'accès aux pouvoirs de l'entrepreneur dans des activités délaissées***

Face à la création destructive du mode de production capitaliste et sa recherche perpétuelle de nouveaux gisements de profit, l'économie social assure le maintien d'activités délaissées et réorganise de nouvelles activités, peu ou pas encore rentables. Dans ce cadre, l'ESS est vue comme une réponse aux défaillances de l'Etat et du marché, elle prend en charge des activités économiques nécessaires mais non satisfaites par le secteur public et capitaliste.

Vienney interprète les coopératives comme des « agents de transformation des activités », elles sont le moyen de redonner l'accès aux pouvoirs de l'entrepreneur à des agents isolés et de favoriser la formation d'entreprises non capitalistes (Vienney, 1980 : 22). La formation des coopératives est liée à la nécessité pour des agents ayant connu une dégradation de leurs situations. L'ESS tente de répondre à des besoins non satisfaits, suite à des déstructurations des activités délaissées par le marché et la logique capitalistes car elles sont non ou insuffisamment rentables.

### ***B.6 Economie d'utilité sociale***

L'ESS actuelle naît des mutations économiques et étatiques qui imposent de trouver un nouveau compromis social, suite au compromis fordiste. Pour construire ce compromis, l'ESS s'appuie sur une économie d'utilité sociale qui redonne du sens et de la cohérence aux différentes fonctions que l'individu effectue quotidiennement (consommer, travailler, entreprendre, financer). Par la création de richesses marchandes, non marchandes et non monétaires, l'ESS produit une plus value sociale qui peut participer à la construction de l'intérêt général. Sa finalité aujourd'hui est la recherche de cohérence, de sens, d'équité dans les différents rapports économiques qui lient les individus et les groupes d'individus entre eux.

Sans se limiter à un rôle de résistance aux destructions du capitalisme, ou d'innovation pour répondre aux nouveaux besoins sociaux, l'ESS cherche à s'affirmer comme mouvement de transformation sociale, en opposition à la financiarisation de l'économie. Si l'identité

commune est plus affirmée, le projet commun peine à émerger entre régulation coopérative et alternative au capitalisme.

Pour synthétiser, l'ESS oscille entre une économie du travail (droit au travail, accès au travail, amélioration du travail, etc.) et une économie de service (confort, prévoyance, approvisionnement, etc.) ; elle s'attache à répondre au bien être collectif et à diffuser le plus largement le progrès social. Elle ne conçoit pas la finalité de son action simplement par le prisme marchand et monétaire mais elle a vocation à corriger, amortir, améliorer, voire transformer les conditions matérielles et morales des populations. Elle demeure en tension entre sa capacité d'intégration dans l'environnement dominant, marchand et capitaliste, et sa volonté de réformer l'environnement par des organisations non capitalistes dont le but est l'utilité sociale.

### **C. L'organisation des rapports sociaux dans la production**

Contrairement au principe fondateur de l'économie politique basée sur la propriété individuelle du marchand devenu capitaliste, l'économie communautaire, coopérative ou associative émerge en opposition à ce principe sur des formes de propriétés indivisibles et collectives, qui intègrent plus ou moins une dimension individuelle. Alors que l'entreprise a longtemps été considérée comme une « boîte noire » impénétrable, les développements de la théorie organisationnelle la considère comme un « nœud de contrats », incomplets. Or l'économie sociale appréhende le plus souvent l'organisation productive comme le résultat de rapports sociaux, définis comme des rapports d'association, de sociétariat.

#### ***C.1 Une organisation globale multifonctionnelle***

La communauté est une organisation dans laquelle la propriété est indivise, la propriété individuelle y étant supprimée car elle serait à l'origine des maux de la société et de la pauvreté "*Tant que les classes travailleuses demeureront dans l'individualisme, le monde sera sujet à la famine lors des années mauvaises.* » (Owen, 1965 : 214).

L'adhésion est volontaire et totale. En effet, la diffusion de la réussite prouvée d'un phalanstère incitera la participation de tous et leurs adhésions pour la fondation de nouveaux phalanstères.

La communauté est organisée par un chef à l'image du père de famille, sans compétence spécifique : pour Fourier « *Tout homme ou femme libre, ayant un capital de cent*

*mille francs à faire valoir sur hypothèque, et jouissant d'un relief suffisant pour s'établir chef d'une compagnie d'actionnaires portée à deux millions de capital, peut fonder l'association naturelle ou industrie attrayante, la répandre subitement par tout le globe* » (Fourier, 1829 : 25). Pour R. Owen, les communautés sont dirigées par des personnes nommées par les fondateurs de la communauté ou par un comité représentatif des membres (Owen, 1963 : 144). Ce procédé a vocation à éviter « *tous les maux innombrables des élections et des campagnes électorales* » (Owen, 1963 : 144), R. Owen étant très critique vis-à-vis du suffrage universel et peu favorable au processus démocratique (Owen, 1963 : 132-134).

Le modèle de la communauté repose sur une organisation multifonctionnelle. Selon Fourier, les « *économistes ont été arrêtés par un préjugé qui persuade que le morcellement ou culture subdivisée par familles, est nature de l'homme* » (Fourier, 1829 : 22). A l'inverse, l'enjeu de la communauté est de résoudre le « *problème d'associer en gestion agricole et domestique* » (Fourier, 1829 : 20), en déspecialisant le travail et en réunifiant les différentes tâches de la vie quotidienne. Les membres de la communauté choisissent le travail qu'ils préfèrent, les repas sont pris collectivement, l'habillement est rationalisé par la communauté. Les communautés doivent favoriser l'agriculture car « *les manufactures tant prônées dans le système politique des modernes, qui les met au niveau de l'agriculture, ne figurent dans l'état sociétaire qu'à titre d'accessoires et compléments du système agricole, fonctions subordonnées à ses convenances.* » (Fourier, 1829 : 131).

Pour leur fondation, les communautés nécessitent un apport financier important en raison de l'épargne limitée des membres. C. Fourier n'a pas construit de phalanstère de son vivant faute de mécènes pour le financer ; R. Owen dépensa sa fortune dans ces différents projets de communauté.

### ***C.2 L'organisation collective des moyens de production***

Le mouvement associationniste se fonde sur la propriété collective des moyens de production (modèle de « monastère laïque » selon l'expression de Charles Gide) et la propriété individuelle d'une partie des fruits du travail. Dans le cadre de l'association, les ouvriers se lient par un contrat constituant un entrepreneur collectif, les associés continuent d'effectuer leur travail selon les usages de la profession et l'habileté de l'ouvrier. A la différence de l'entrepreneur capitaliste qui parasite le système en prélevant une partie du gain de l'ouvrier, l'association regroupe l'ensemble des gains des ouvriers puis elle les redistribue individuellement et collectivement (Buche, 1831).

P. Buchez préconise l'organisation d'associations ouvrières selon deux groupes distincts : les associations syndicales pour les ouvriers « non habiles » dans le but d'augmenter leurs salaires et les associations de production pour les ouvriers libres, c'est-à-dire qualifiés, afin de supprimer les intermédiaires parasites, qui font payer leur monopole de la détention du capital. Ces deux groupes d'associations se construisent sur une base professionnelle et territoriale telle que l'Association des ouvriers bijoutiers en doré, créée en 1834.

Pour la dotation initiale des associations ouvrières de production, P. Buchez recommande la mise en place d'un crédit gratuit par l'Etat et la mise en réserve des excédents afin de permettre l'autonomie et le développement de l'activité ; c'est le principe des réserves impartageables qui reste encore aujourd'hui une règle de gestion distinctive de l'ESS. A partir des recettes de ses membres, elle constitue un capital social indissoluble et inaliénable dont «*la fondation et l'accroissement du capital social, inaliénable, indissoluble, est le fait important dans l'association ; c'est le fait par lequel ce genre de société crée un avenir meilleur pour les classes ouvrières.* » (Buchez, 1831 : 6).

Les associations ouvrières sont gérées et contrôlées par les ouvriers eux-mêmes, qui nomment un gérant pour en assurer la gestion. Selon Anthime Corbon, typographe, animateur du journal « *L'Atelier* », «*l'association, c'est exactement dans l'ordre économique, la révolution opérée dans l'ordre politique, c'est la substitution au sein de l'atelier, de l'état démocratique à l'état despotique* ». (L'Atelier, 28 décembre 1849 ).

### ***C.3 Des institutions sociales pour des intérêts communs***

L'approche solidariste préconise le regroupement des individus dans des organisations et entreprises collectives afin d'améliorer les conditions de travail grâce aux syndicats, de s'appropriier les instruments de production par la coopération, les moyens de la prévoyance par la mutualité.... L'enjeu est de démontrer le reversement possible de la propriété individuelle vers la propriété collective, la première n'étant pas néfaste (le capital de départ est constitué d'actions de faible montant) mais la seconde lui est préférable car elle est capable d'améliorer le sort de la population ; C. Gide pense que la coopération est le moyen pacifiste de cette transformation, en opposition à l'expropriation (Gide, 1929 : 13-14). La coopération est une copropriété des instruments de production qui respecte la propriété individuelle car «*elle a pour but non de supprimer la propriété individuelle, mais de la rendre accessible à tous, sinon sous forme de propriété purement individuelle, du moins sous forme de co-propriété.* » (Gide, 1910 : 213). Cette copropriété permet d'assurer

l'émancipation individuelle et collective de la classe ouvrière car elle est aussi à la source de la création simultanée d'un patrimoine collectif impartageable car « *il y a toujours, dans les coopératives qui visent plus haut, un fonds impersonnel et impartageable. Il est même désirable que le patrimoine collectif grandisse en même temps que le patrimoine individuel.* » (Gide, 1910 : 215).

L'approche de la nouvelle école d'économie sociale prône un modèle d'organisations coopératives ouvertes à tous afin d'atteindre son objectif de diffusion du modèle et d'éducation coopérative. Dans ce sens, l'adhésion libre et volontaire doit être sans discrimination envers les nouveaux coopérateurs, contrairement aux règles de la Bourse des coopératives socialistes, afin « *que les associations coopératives (du moins si elles demeurent fidèles à leur principe) restent toujours ouvertes à ceux qui voudront y entrer, aux mêmes conditions que les membres fondateurs* » (Gide, 1893: 16). C. Gide est favorable à la vente au public, sans exclusion possible, car c'est pour lui un mode de recrutement et de diffusion des principes coopératifs très efficaces. « *Le passant qui entre dans le magasin comme acheteur accidentel finit généralement par devenir adhérent* » (Gide, 1930 : 9). Il est favorable à une égalité encadrée dans l'administration des coopératives, la règle de l'égalité des membres doit être pondéré en fonction de leur participation au chiffre d'affaires et à leur ancienneté des membres car selon lui, « *La règle brutale de l'égalité ne paraît pas un principe démocratique bien admirable, mais plutôt une maladie dont je voudrais bien que fussent exemptes nos petites démocraties coopératives* » (Gide, 1930 : 13)

#### ***C.4 Une association de personnes gérant une entreprise commune***

Georges Fauquet distingue nettement les « associations populaires » sans activité économique, des coopératives dont il tend à formuler l'unité au delà la diversité des organisations et des activités. L'entreprise coopérative articule une association de personnes et une entreprise commune afin de répondre aux besoins de ses membres. L'entreprise est la propriété collective des membres de l'association, la responsabilité des sociétaires est limitée à la souscription de parts sociales individuelles, qui peuvent donner droits à des intérêts individualisés.

L'adhésion à la coopérative doit être volontaire, sans contrainte, ni obligation, elle exprime la liberté des coopérateurs. Le volontarisme dans la coopérative doit être moteur dans l'engagement des coopérateurs dans la gestion de l'entreprise coopérative.

La nature de l'institution coopérative est à la fois sociale et économique car elle s'est développée sous la forme d'une association de personnes, elle est donc apparentée « *à toutes*

*les formes d'associations populaire* » (Fauquet, 1965 : 39), et conjointement elle poursuit un but commun « *au moyen d'une activité économique organisée, au moyen d'une entreprise* » (Fauquet, 1965 : 39). L'association coopérative se distingue de la société de capitaux par sa règle fondamentale de gestion démocratique « un homme, une voix », dans le but de satisfaire les besoins de ses membres et sa règle de gestion fondamentale est le rapport de service qui se distingue de la relation de profit car « *dans l'entreprise coopérative, la relation fondamentale entre l'entreprise et les sociétaires n'est pas la relation de profit à capital risqué, mais la relation de service à usager* » (Fauquet, 1965 : 75). La spécificité des coopératives dans la gestion d'une activité de service réside dans la fonction de l'entrepreneur occupée par les usagers eux-mêmes qui s'associent pour mettre en œuvre l'activité de service. Cette caractéristique s'exprime dans le principe de la double qualité : l'usager est le prestataire de service, l'emprunteur est aussi l'épargnant dans la coopérative d'épargne et de crédit par exemple. De cette double qualité découle les principales règles de gestion et les critères d'évaluation du secteur : « *c'est à la qualité et au prix du service que se mesure l'efficacité de l'entreprise, et pour chaque sociétaire, c'est dans l'importance de sa participation aux opérations de l'entreprise que se trouve la mesure de ses droits et obligations de caractère économique* » (Fauquet, 1965 : 75)

Les principales règles régissant les rapports entre les sociétaires dans l'association et avec l'entreprise sont :

- la règle de l'égalité des personnes qui organise les rapports de gestion entre les membres, et le rapport à l'activité économique ;
- la règle de l'admission aux opérations coopératives qui précise que l'admission à la coopérative est ouverte à tous sous conditions du respect du pacte social et que les services de la coopérative sont réservés aux membres de l'association coopérative (Fauquet, 1965 : 89-91).

Le secteur coopératif tend à se développer en constituant des « *fédérations morales, pour des fins d'éducation et de défense et pour assurer le rayonnement du mouvement qu'elles représentent* » (Fauquet, 1965 : 86).

Les thèses de Fauquet ont marqué le processus d'institutionnalisation et de développement du secteur coopératif comme l'atteste la loi de 1947 qui définit les règles générales de la coopération.

### ***C.5 Les transformations des combinaisons coopératives***

L'approche de Vienney sur le secteur coopératif se caractérise par une vision plus fonctionnaliste que ses prédécesseurs, l'influence de l'économie keynésienne peut expliquer ce tournant. Le secteur coopératif est analysé à partir de la grille de la comptabilité nationale, en terme d'agents (ménages, entrepreneurs individuels) et en terme de flux.

On constate une évolution dans ces écrits entre 1960 et 1994, où le champ est d'abord limité au « secteur coopératif » dans la continuité de Fauquet (1960), puis couvre les organisations coopératives (1980), enfin il s'élargit aux institutions d'économie sociale (1994) pour évoquer le système de règles spécifiques qui caractérise l'ES *et ses liens avec le secteur public*.

Dans la pensée de Vienney, le secteur coopératif est un groupement d'agents qui s'associent pour créer une entreprise commune, celle-ci est une entité collective dont les membres détiennent des parts divisibles, ce sont les parts sociales. Le groupement de personnes est régi par la règle de l'égalité des sociétaires et présuppose l'existence de buts communs motivant l'adhésion et l'association des membres. Ce groupement est combiné à une entreprise coopérative qui détient collectivement des facteurs de production et gère des bénéfices selon un rapport d'activité. Elle développe un patrimoine collectif par l'appropriation collective d'une partie des résultats ré investis (Vienney, 1980).

C'est cette combinaison spécifique de plusieurs règles (Vienney, 1980 : 15), vérifiées simultanément, qui décrit l'organisation coopérative dans laquelle les agents sont définis par leur rapport de sociétariat et leur rapport avec l'activité économique (production professionnelle, consommation des ménages). Ainsi « *on est en présence d'un ajustement de la définition de l'activité et de la personnalité des acteurs qui y participent par l'intermédiaire des règles du système qui se trouve ainsi structuré* » (Vienney, 1980). Etendue aux mutuelles et associations gestionnaires, cette définition s'applique à l'économie sociale comme combinaison spécifique de rapports sociaux qui structure la production, cette combinaison évolue et se transforme en fonction des activités.

Dans son dernier ouvrage, C. Vienney émet « *l'hypothèse que si les coopératives, les mutuelles et des associations éprouvent le besoin de se regrouper, c'est précisément parce que leurs particularités seraient menacées par cette transformation* » (Vienney, 1994 : 5) Cette hypothèse résulte de l'extension de la production marchande et du désengagement de l'Etat à leur égard, alors « *elles doivent trouver des réponses communes aux changements qui risquent de les banaliser* ». Vienney interprète l'économie sociale moderne comme « *une*

*population d'organisations en voie de transformation, manifestant la recherche de nouveaux compromis entre l'échange marchand, la contrainte publique et le don.* » (Vienney, 1994).

C'est une population d'institutions « *en renouvellement, c'est-à-dire soumise à des flux d'entrées et de sorties. Certains organismes en effet, perdent leurs caractéristiques originelles alors que d'autres les acquièrent, ce qui n'est évidemment pas spontanément admis par les acteurs eux-mêmes... mais ne devrait pas trop étonner les chercheurs en sciences sociales* » (Vienney, 2000 : 41).

### **C.6 L'association de multi parties prenantes**

Alors que le secteur coopératif se définit par des membres ayant la double qualité, l'ESS moderne se caractérise, à partir de l'association 1901, par la mise en évidence de la diversification des parties prenantes qui peuvent être des membres bénéficiaires, des bénéficiaires non membres, des membres non bénéficiaires et des partenaires non directement bénéficiaires telles que les collectivités territoriales. Ces distinctions révèlent la diversité des apports à l'organisation : les bénévoles, les salariés, les usagers, les partenaires, les financeurs.... Dans ce cadre, l'un des enjeux de l'ESS est de favoriser l'expression et la participation de toutes les parties prenantes selon des principes démocratiques afin de la positionner comme « *des espaces publics de proximité* » (Laville, 1994 : 75).

Principalement active dans les services relationnels, créatifs et financiers, l'ESS est une association économique qui permet la co production entre les parties prenantes afin de favoriser la construction de la confiance, d'améliorer la qualité du service rendu et de lutter contre les phénomènes d'asymétrie d'information et d'aléa moral.

De plus, l'adhésion individuelle est complétée par des adhésions collectives de personnes morales, ainsi que par l'accompagnement à la transformation des bénéficiaires en membres. Le financement des organisations d'ESS articule plusieurs sources qui permettent au champ de se structurer et de se consolider par la « *combinaison équilibrée entre différentes ressources (ressources marchandes obtenues par le produit des ventes, ressources non marchandes émanant de la redistribution, ressources non monétaires issues de contributions volontaires)* » (Laville, 1996 : 51).

Ainsi, cette analyse démontre que la nature de l'organisation productive dans l'ESS évolue, passant d'une organisation globale à une organisation différenciée. L'objet de l'organisation se transforme, du regroupement des moyens de production collectifs dans les associations ouvrières de production, à la recherche d'intérêts communs et à la gestion d'une

entreprise collective. On constate une réduction de l'objet de l'économie sociale, passant de la communauté généraliste qui gère l'ensemble des rapports sociaux à une spécialisation des organisations selon des publics ou des activités. La vision universaliste de la communauté est remplacée par une approche fonctionnaliste de l'ESS et un accroissement de la spécialisation en fonction des publics et des activités. L'émiettement et la structuration que connaît l'ESS aujourd'hui semblent les conséquences de ce resserrement du champ de l'ESS.

L'ESS expérimente des formes de propriété différentes : de la propriété indivise dans la communauté, à une propriété collective individualisée (sous forme de parts sociales). Aujourd'hui, l'enjeu réside dans la création et le maintien de biens communs, indivisibles sans usage ou appropriation exclusive et dans la difficile articulation entre l'intérêt collectif et l'intérêt général.

La nature du sociétariat a évolué passant du mono sociétariat au multi sociétariat, la phase récente marquant une rupture vis-à-vis des autres phases par l'apparition de bénéficiaires non membres. Corollairement, la gouvernance de l'organisation s'est modifiée : passant d'une gestion mandatée à un chef non élu, à une gestion démocratique, plus ou moins participative.

#### **D. Le mode de répartition des revenus**

La question de la répartition se situe au croisement de la fixation des prix et des revenus. Selon l'économie politique, contrairement à une fixation autoritaire par les corporations, les prix se fixent « naturellement » sur les marchés autour des coûts de production, afin d'assurer le salaire de subsistance, le profit et la rente.

Selon la science économique qui théorise davantage la relation marchande que le rapport capitaliste, l'arbitrage entre salaire et profit repose davantage sur la productivité marginale du travail et la prise de risque des prêteurs de capitaux.

L'économie non lucrative, quant à elle, mutualise le risque et la propriété. L'intérêt au capital est donc limité aux seules coopératives qui réunissent des parts sociales ; le débat sur la répartition concerne davantage le mode de fixation des salaires puis du prix pour les consommateurs et les fournisseurs (via la question de la ristourne).

##### ***D.1 De « chacun selon ses besoins » à « chacun selon son mérite »***

Dans la communauté owéniste, l'absence d'équivalent monétaire limite les échanges internes ; les échanges entre communautés s'effectuant en nature ou en « bons du travail ».

les communautaires, confiants dans la croissance de la production engendrée par les mutations de l'environnement, raisonnent sur l'ensemble des besoins plus que sur la simple subsistance. La consommation en commun est ainsi susceptible d'homogénéiser le mode de vie, tout en assurant le maximum de bien être.

C. Fourier quant à lui, prend en compte toutes les passions, y compris celle du gain et de l'avarice, qu'il intègre dans une perspective d'intérêt commun. Ainsi, dans le phalanstère, les revenus se répartissent en 3 parts proportionnelles au travail (5/12èmes), au capital (4/12èmes), au talent (3/12èmes). Cette répartition correspond à la participation physique et financière (association du capital et du travail) ainsi qu'à « *l'art d'organiser, commander, prévoir* » qui justifie une rémunération plus importante au dirigeant.

Cette répartition inégalitaire est néanmoins pondérée par le « garantisme ».

### ***D.2. Salaire égalitaire ou rémunération professionnelle***

Les associationnistes, complètement immergés dans l'économie monétaire, débattent entre une vision égalitariste des salaires et une vision plus marchande. Ainsi L. Blanc revendique un salaire égalitaire dans l'association unique qui doit réunir tous les ouvriers d'une même profession, alors que le manifeste de P. Buchez affirme que les ouvriers doivent toucher « *le salaire en usage dans la profession et le pays* » et une part des bénéfices proportionnelle au travail fourni et à un fonds de secours (plus aléatoire que le garantisme fouriériste).

On retrouve la distinction célèbre qui remonte à L. Blanc et à la Monarchie de Juillet. Certains socialistes très proches des libéraux se réclamaient de la formule : " à chacun selon son travail " (avec, pour objectif pratique principal l'augmentation du salaire direct), d'autres leur opposant la formule plus proche du communisme : " à chacun selon ses besoins ", tout être humain devant recevoir de la société tout ce dont il a besoin pour vivre dignement, quelle que soit la part qu'il ait prise à la production de la richesse générale.

### ***D.3 Du juste prix au juste salaire par l'abolition du profit***

L'économie sociale est vue, à la fin du XIXème siècle, à travers l'analyse de L. Walras qui distingue l'économie pure « comme l'analyse des relations naturelles entre les choses », et l'économie sociale comme « l'analyse des rapports volontaires entre les hommes ».

Comme science de la répartition de la richesse, l'économie sociale intègre l'action des syndicats pour élever le salaire et baisser la durée du travail, l'action des coopératives et mutuelles pour solidariser les êtres humains grâce à l'entr'aide entre les membres, entr'aide

qui nécessite d'être complétée par une redistribution entre plus riches et plus pauvres (selon le principe de la « dette sociale ») grâce à l'action publique (droit, fiscalité puis subventions).

Promu par ces institutions sociales, le juste salaire, comme récompense de l'effort fourni, tendrait vers l'égalité « *si l'on supposait tous les hommes absolument égaux et absolument libres de choisir en tout lieu et à tout instant le genre d'occupation qui leur conviendrait* » (Gide, 2007 : 63). Dans son rapport pour l'exposition universelle de 1900, Gide classe l'association professionnelle ouvrière « parmi les institutions qui visent à l'accroissement du salaire (comme aussi à la diminution du travail) la première en rang et aussi en date, car c'est la plus ancienne de toutes » (Gide, 2007). Par ailleurs, il pense que le travail en commandite peut être « d'autant plus intéressant qu'il peut donner de bons résultats là précisément où l'association coopérative autonome paraît chimérique, c'est-à-dire dans la très grande industrie » (Gide, 2007).

Opposé aux monopoles qui s'approprient une rente, C. Gide fait découler le juste salaire de la fixation des prix « au comptant ». L'absence de profit conduirait inéluctablement à l'abolition du salariat et à une juste rétribution des travailleurs ; ainsi, « *Si les sociétés de consommation ont pour but la suppression du profit, cela ne veut pas dire qu'elles ont pour unique but le bon marché, mais bien le juste prix. Leur ambition n'est pas de vendre à quelques sous de moins que le marchand de l'autre côté de la rue, mais d'établir un prix qui satisfasse à toutes les conditions nécessaires et la production – salaire suffisant, intérêt et amortissement du capital, rémunération des capacités, etc. – mais prix détaché de tous les prélèvements parasites qui dans le milieu économique actuel le surchargent inutilement* » (Gide, 2007).

#### ***D.4 De chacun selon son travail à chacun selon son activité***

Dans les années trente, la coopération de travail ne connaît plus l'attractivité du XIX<sup>e</sup> siècle, du fait du rôle du syndicalisme et de l'amélioration du droit du travail. Il s'agit alors d'améliorer le pouvoir d'achat des travailleurs indépendants (par la maîtrise de l'approvisionnement et de la commercialisation) et des ménages consommateurs (par la baisse des prix de vente). Le rapport à la coopérative n'est plus un rapport de travail mais un rapport d'activité (achat ou vente de biens et services). Ainsi, « *dans l'entreprise coopérative, la relation fondamentale entre l'entreprise et les sociétaires n'est pas la relation de profit à capital risqué, mais la relation de service à usager. Par la suite [...], pour chaque sociétaire, c'est dans l'importance de sa participation aux opérations de l'entreprise que se trouve la mesure de ses droits et obligations de caractère économique* » (Fauquet, 1965 : 75).

C'est pourquoi la règle de répartition s'appuie alors d'abord sur la proportionnalité des activités établies avec la coopérative ; l'intérêt au capital (sous forme de parts sociales) est limité pour « *exclure la répartition capitaliste des excédents* » (Fauquet, 1965 : 79) De plus, la dévolution de l'actif net est désintéressée (à un œuvre d'intérêt général), afin d'éviter la spéculation sur la valeur de la part sociale et d'affirmer « *l'appartenance à un mouvement par une solidarité avec d'autres coopératives* » (Fauquet, 1965 : 84)

#### ***D.5 L'autofinancement contre la ristourne***

Pour C. Vienney, les théories de la répartition « cessent » de prendre la forme de cas particuliers de production des prix (Vienney, 1966 : 378). Les revenus salariaux sont l'enjeu de luttes de groupes plus ou moins homogènes. Il n'y a donc pas de « juste salaire » mais des « normes » contestables comme l'ont attesté les débats sur la fixation du salaire minimum.

Dans les coopératives, le souci principal est l'équilibre entre salaires et autofinancement, l'arbitrage entre le réinvestissement et la distribution des excédents de gestion. L'objet principal n'est donc pas l'égalité des revenus mais la hausse des niveaux de vie des sociétaires, La non distribution des excédents permet non seulement de faire face à la concurrence mais aussi de créer de nouveaux services aux membres ; de la sorte, « *le processus coopératif de développement atteindrait donc une intensité bien plus grande avec une politique « active » de prix et le réinvestissement des bénéfices, les deux éléments combinés conduisant à amenuiser la « ristourne »* » (Vienney, 1966 : 440). Cependant C. Vienney est conscient que la limitation de la ristourne affaiblit le lien de sociétariat.

Quant aux associations, « *pour desserrer les contraintes financières [sur les salaires et les conditions de travail] interviennent les tiers financeurs, pouvoirs publics ou collecteurs de dons, permettant de couvrir les écarts entre les services rendus et les coûts de production* » (Vienney, 1994 : 56) la question des excédents alimentant les réserves paraissant alors marginale.

#### ***D.6 L'ajustement par le compromis social***

Les analyses actuelles reposent la question de l'équité dans l'échange, soit le lien entre le mode de fixation des prix et celui des différents revenus

Si les contraintes règlementaires (droit du travail, droit social) et marchandes (prestation de services, appels d'offre) s'imposent, la répartition interne des revenus peut faire l'objet d'arbitrages entre parties prenantes grâce à des ajustements internes.

- entre gratification en nature et rémunération monétaire,

- entre consommateurs et producteurs (sur la fixation du prix) dans les circuits courts qui renouvellent le principe d'intercoopération (coopératives agricoles avec coopératives de consommation),
- entre épargnants et emprunteurs (sur le taux d'intérêt) dans les finances solidaires,
- entre usagers eux-mêmes (par l'introduction du quotient familial),
- entre salariés (pour réduire la hiérarchie des salaires, et définir les modalités de répartition des excédents dans les SCOP).

Au cours de cette histoire de l'ESS, le débat sur les logiques de répartition a glissé d'une problématique à l'autre :

- d'abord de la répartition en nature (qui suppose la consommation collective comme moyen de bien être par l'accès à la totalité des biens disponibles) à la répartition en monnaie (qui suppose au préalable l'intégration dans les échanges monétaires),
- alors se pose la question des profits des intermédiaires (marchands, entrepreneurs puis capitalistes) résolue soit par leur suppression par l'association ouvrière soit par leur intégration comme mécènes qui ont droit à une part des résultats ;
- puis la question de la fixation des salaires, selon les besoins, selon les moyens et « mérites » ; ce dernier cas est pondéré par la mise en place du « garantisme » ou de « fonds de secours » qui permettent de protéger les moins performants ;
- à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, *sur la base de l'égalité des chances assurée par l'éducation publique*, le débat se déplace sur la fixation du prix : l'abolition du profit par la coopération est censée permettre le « juste prix » pour le consommateur ce qui entraînerait le « juste salaire » par l'abolition de fait du salariat ;
- la promotion de coopératives d'acheteurs (travailleurs indépendants ou ménages) prolonge cette question de la détermination des prix en cas de trop ou moins perçus. La règle de proportionnalité de la ristourne selon le volume d'activité s'impose alors, avec la mise en réserves impartageable, pour la répartition des excédents ;
- Jusqu'à ce que la concurrence et la concentration conduisent à privilégier l'autofinancement interne des excédents à la distribution de ristourne.
- Aujourd'hui, la question de l'équité dans l'échange (commerce équitable, circuits courts) repose la question de la fixation des prix. La multiplicité des parties prenantes d'une part, et les contraintes réglementaires et marchandes d'autre part, imposent un

ajustement interne entre les différents revenus, notamment par discussion directe entre producteurs (indépendants ou salariés) et usagers (individuels ou collectifs), entre épargnants et emprunteurs.

Est ainsi mis en débat la thèse de P. Jorion, inspirée de la théorie d'Aristote selon laquelle « *le prix exprime le rapport de force entre l'acheteur et le vendeur* » (Jorion, 2007 : 102). La formation des prix résulterait alors davantage de l'ordre politique que d'un mécanisme automatique et neutre du marché.

## Conclusion générale

Cette synthèse succincte de certaines catégories économiques couvertes par l'ESS à travers les périodes de sa transformation dans les grandes phases du capitalisme, montre qu'elle donne **une représentation différente de la réalité économique**, aussi bien dans ses bases philosophiques, que sur la finalité même de l'activité économique, sur la nature de l'organisation productive et sur le mode de répartition des revenus.

Au-delà de la représentation de logiques particulières (communautaire, associationniste, solidariste, coopérative et associative), c'est une interrogation sur la représentation même de l'activité économique dans son ensemble :

- le comportement économique humain ne peut pas être réduit à l'individualisme rationnel et calculateur : passion, altruisme, conviction, relation... font aussi partie des moteurs de l'activité économique ;
- de ce fait, la finalité de l'activité économique ne se limite pas à la production de richesse ou d'utilité marchande, mais aussi à la recherche de bien être collectif, d'autonomie et d'indépendance, de solidarité et d'utilité sociale ;
- ce qui nécessite des organisations productives diverses (au-delà des entreprises marchandes lucratives) y compris des formes collectives non capitalistes susceptibles d'articuler les différents intérêts à l'œuvre ;
- ce qui conduit à des modes de répartition obéissant à des normes, à des règles bien plus diverses que la seule efficacité marchande.

C'est en effet une représentation d'une économie de la **complexité** qui rend difficile l'abstraction simplificatrice à la base de la science économique, car elle appelle un raisonnement interdisciplinaire en science sociale, sans nier l'approche de chaque discipline

(ex tension entre pression sociale et contrainte économique à court terme dans les services de proximité par exemple).

A travers ces approches, les différents auteurs cherchent à **internaliser** un certain nombre de tensions généralement externalisées sur le marché par l'économie standard, que ce soit l'économie politique (par la division en classes, la division du travail, la « main invisible ») ou l'économie pure (par l'homo oeconomicus, la concurrence pure et parfaite, l'équilibre des marchés) ou sur la sphère publique non marchande par l'économie publique.

Il ne s'agit en effet pas seulement de corriger « l'incomplétude des marchés », « l'asymétrie d'information » comme le fait la théorie du secteur sans but lucratif (Salamon, Anheier, 1998) qui cherche à expliquer l'essor du secteur privé non marchand.

Il ne s'agit pas non plus seulement de définir un champ d'activités spécifiques qui nécessiteraient un mode de gestion particulier (les services relationnels par exemple) au même titre que fut formulée la « théorie des biens collectifs », mais cette analyse nous conduit à redéfinir la place des règles et des activités non marchandes jusqu'au sein même de la relation marchande, ce qui dépasse de loin le champ restreint de l'ESS mais permet de voir autrement l'ensemble de la réalité économique.

C'est pourquoi, si les analyses en terme de sociologie économique, de socio-économie (conventionnelle et institutionnelle) ou d'économie politique institutionnelle, ne prennent pas directement comme objet l'économie sociale et solidaire, elles doivent permettre de réintégrer dans la théorie économique les apports concrets et théoriques puisés dans l'histoire de l'ESS.

**Tableau de synthèse**

	<b>Approche communautaire</b>	<b>L'associationnisme</b>	<b>Le solidarisme</b>	<b>Le secteur coopératif</b>	<b>L'économie coopérative et sociale</b>	<b>L'économie sociale et solidaire</b>
<b>Comportement humain</b>	Holiste	Moral	Individualité et Interdépendance	Effort individuel et action collective	Résistance d'agents dominés	Autonomie, recherche de sens global
<b>Finalité</b>	Auto subsistance	Economie du travail	Progrès social	Economie de service	Accès au pouvoir de l'entrepreneur	Economie d'utilité sociale
<b>Nature de l'organisation</b>	Communauté globale multifonctionnelle	Organisation collective des moyens de production	Institutions sociales autour d'intérêts communs	Association de personnes et entreprise commune	Combinaisons productives en transformation	Association multi parties prenantes
<b>Répartition des revenus</b>	Consommation collective Capital, travail, talent Garantisme	Réserves impartageables Salaire selon les besoins ou les moyens Fonds de secours	Juste prix Abolition du profit Juste salaire	Proportionnalité selon l'activité Ristournes	Autofinancement contre ristourne	Ajustement équitable par le compromis

## Bibliographie

- Anheier H.K. et Salamon L.M. (1998), *The nonprofit sector in the developing world*, Manchester University Press, Manchester.
- Boltanski L., Chiapello E. (1999), *Le nouvel esprit du capitalisme*, Essais, Gallimard
- Buchez P (1831), «Moyen d'améliorer la condition des ouvriers en ville », repris in Desroche H., *Sociétaires et compagnons*, (1981), pp 31-36
- Corbon A. (1849), *L'Atelier*, 28 décembre 1849
- Davis J. (2006) "The Normative Significance of the Individual in Economics." in J. Clary, W. Dolfsma, D. Figart, *Ethics and the Market: Insights from Social Economics*, London & New York, Routledge, *Advances in Social Economics*, pp 69-83
- Demoustier D. (2001), *L'économie sociale et solidaire*, Syros, Paris, 2001.
- Demoustier D., Rousselière D. (2007) "Economie sociale et science économique : une mise en perspective historique française (1830-1930)", *Économie Appliquée*, 60(2) : 93-122.
- Desroche, H. (1981) *Sociétaires et compagnons*, Paris: Editions ouvrières.
- Desroche, H. (1983) *Pour un traité d'économie sociale*, Paris: CIEM.
- Desroche, H. (1982) *Charles Gide (1847-1932). Trois étapes d'une créativité*, Paris, CIEM
- Drapéri, J.F. (2007), *Comprendre l'économie sociale : fondements et enjeux*. Paris, Dunod, 2007,
- Drapéri, J.F. (2004), *Rendre possible un autre monde*, Presses de l'Economie sociale
- Fauquet, G. (1935) *Le secteur coopératif*, Paris: Institut des études coopératives, 1965.
- Fourier C. (1829), *Le Nouveau monde industriel et sociétaire ou invention du procédé d'industrie attrayante et naturelle, distribuée en séries passionnées*, Nouvelle bibliothèque romantique. Paris: Éditions Flammarion, 1973
- Gide C. (1910) *La coopération*, Paris, Sirey (disponible sur <http://gallica.bnf.fr>).
- Gide C. (2008), *Propos d'actualité et d'inactualité (1887-1931)*, Œuvres Complètes Volume VII, Paris, L'Harmattan
- Gide C. (2007), *Les institutions du progrès social*, 1921, Œuvres Complètes Volume VI, Paris, L'Harmattan,
- Gide C. (2003), *Contribution à la Revue d'Economie Politique*, Œuvres Complètes volume V, Paris, L'Harmattan
- Granovetter M. (2000), *Le Marché autrement*, Paris, Desclée de Brouwer.

Artis & Demoustier « *Economie sociale : penser l'économie autrement ?* », Xème RIUESS – Université de Luxembourg, juin 2010

Jorion P. (1994), L'économique comme science de l'interaction humaine vue sous l'angle des prix. Vers une physique sociale, *Revue du MAUSS*, n3, pp 161-181

Laville J.L. & Cattani A. D. (2005), *Dictionnaire de l'autre économie*, Desclée de Brouwer

Laville J.L (2001), Vers une économie sociale et solidaire ?, *Recma*, n°281

Levesque, B., Joyal A., Chouinard O., (2004) *L'autre économie, une économie alternative ?* Presses Universitaires du Québec

Lévesque B., Bourque G., Forgues E. (2001) *La nouvelle sociologie économique*, Paris Desclée de Brouwer, Collection Sociologie Economique.

OCDE, *Réconcilier l'économie et le social. Vers une économie plurielle*, Paris, OCDE, 1996

Ott, A. (1851) *Traité d'économie sociale*, Paris: Renou-éditeur.

Owen R. (1963), *Textes choisis*, Paris : Editions sociales, 1963.

Pénin Marc (2006), Charles Gide est-il toujours d'actualité ?, in *Recma* n°301, pp 65-81

Polanyi, (1944) *The Great Transformation*, Boston: Beacon Press, 1957.

Revue du Mauss semestrielle (1994), *Pour une autre économie*, n°3

Revue du Mauss semestrielle (1997), *Guerre et paix entre les sciences. Disciplinarité, inter et transdisciplinarité*, n° 10

Revue du Mauss semestrielle (2205), *Alter-démocratie, alter-économie. Chantiers de l'espérance*, n°26

Revue du Mauss semestrielle (2007), *Vers une autre science économique (et donc un autre monde)*, n°30

Sen, A 1999 *Un nouveau modèle économique : développement justice liberté*, Paris, O Jacob

Swedberg R. & Granovetter M. (1994), La sociologie économique, in *Revue du Mauss semestrielle* « *Pour une autre économie* », n°3 pp 115-140

Swedberg R. (1994), *Une histoire de la sociologie économique*. Sociologie Économique, Desclée de Brouwer. 1994.

Théret B. (2000) “Nouvelle économie institutionnelle, économie des conventions et théorie de la régulation : vers une synthèse institutionnaliste ?”, *La Lettre de la Régulation*, n°35, décembre, 1-4.

Vienney C. (2000), Les organisations de l'économie sociale dans l'économie mixte au XXe siècle, *Recma*, n° 275-276, avril 2000

Vienney, C. (1994) *L'économie sociale*, Paris: La Découverte.

Vienney, C. (1980) *Socio-économie des organisations coopératives*, tome 1, Paris: CIEM.

Vienney, C. (1966), *L'économie du secteur coopératif en France* éd. Cujas

Walras, L. (1896) “*Études d'économie sociale*”, OEuvres complètes, Tome IX, Paris: Economica, 1990.

Walras L. (1865) *Les associations populaires de consommation, de production et de crédit*, Paris, Editions Dentu (disponible sur <http://gallica.bnf.fr> ).